

**REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL  
LANDES – PUYROLLAND - ST LOUP - LA VERGNE  
INFORMATIONS AUX FAMILLES**

**1 - RENTREE**

La rentrée scolaire du regroupement pédagogique Landes, Puyrolland, St Loup, La Vergne, pour l'année 2010/2011, s'effectuera :

- pour les enseignants le mercredi 1 septembre 2010
- pour les élèves le jeudi 2 septembre 2010

**2 – REPARTITION DES CLASSES (selon prévisions de juin 2010)**

PS - MS	Mme BOULAIGRE à Landes
MS - GS	Mme COUTURIER Pascale à Landes
CP - CE1	Mme ROSSIGNOL à La Vergne
CE1 – CE2	Mme DACENKO à La Vergne
CE2 - CM1	Mr HARSCOËT Fanche à St Loup
CM1 - CM2	Mme FABAREZ Astrid à Puyrolland

**3 – HORAIRES DES COURS – GARDERIES SIVOS**

Voir tableau annexe

**4 – TRANSPORT SCOLAIRE assuré par les transports GOUJEAU**

Pour les horaires de ramassage, veuillez consulter le tableau joint en annexe.

Tous les enfants du regroupement peuvent bénéficier du transport scolaire. Pour les familles qui n'ont pas fait la demande de carte de transport, les enseignants en ont à votre disposition dans leur classe la veille de la rentrée et dans les mairies.

***Il est demandé aux parents de respecter les horaires du car, à l'aller comme au retour. Les enfants ne doivent en aucun cas rester seuls sur la voie publique, ni dans la cour de l'école.***

***Occasionnellement, s'il doit être récupéré par une autre personne, les parents doivent en faire part par écrit, à l'accompagnatrice qui est dans le bus le matin ; elle fera suivre l'information pour le soir.***

Le matin, quand un élève ne prend pas le bus scolaire, les parents sont responsables de leur enfant jusqu'à l'ouverture de l'école, soit 10mn avant le début des cours (problème de sécurité et de responsabilité).

Pour des raisons de sécurité, les jeux doivent rester dans le sac (ex : billes, petites voitures, jouets...).

**5 – CANTINES**

Chaque école a sa cantine. Le prix du repas de midi est fixé à **1,80 €**, à compter de la rentrée 2010. Le prix des repas doit être réglé pour le **Mois**, le premier jour de cantine de chaque mois, payable : en espèces ou par chèque à l'ordre du trésor public. Les chèques bancaires sont recouverts environ 15 jours après la date d'émission. Une permanence sera assurée dans chaque école, à partir de 8 h 45 par :

- Mme BESSON Annick à Landes
- Mme ROCHE Maryline à Puyrolland
- Mme RINGEONNEAU Dominique à Saint Loup
- Mme GARNIER Josette à La Vergne

En cas d'indisponibilité de vous déplacer, vous pouvez régler par l'intermédiaire de vos enfants auxquels vous donnerez une enveloppe avec le nom de l'enfant dans le cahier de liaison.

NOTA : Evitez de donner de l'argent ou un chèque le jour de la rentrée, vous serez informés de la somme à payer dans la semaine. Merci.

Bonne rentrée à tous.

La Présidente du SIVOS, Annie GOUELLO